

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 12 mai 2022

Volet cybersécurité de France Relance : lancement du dispositif de soutien à l'acquisition de produits et licences mutualisés pour les collectivités territoriales

Fin mars, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSI) lance un nouveau dispositif pour soutenir l'acquisition et le déploiement de produits et services de cybersécurité dans les collectivités territoriales. Le volet cybersécurité de France Relance abondé à hauteur de 136 M€ au niveau national, est un nouveau mécanisme, destiné en priorité aux communes et communautés de communes les plus petites.

Objectif

Soutenir l'acquisition, par les structures en charge de la transformation numérique des collectivités, de produits et services mutualisés pour leurs adhérents. Ces produits et services doivent renforcer le niveau de cybersécurité des structures bénéficiaires de manière simple et en adéquation avec leurs besoins immédiats de cybersécurité.

Qui est concerné ?

Ce dispositif est accessible aux structures de mutualisation en charge de l'accompagnement à la transformation numérique des collectivités territoriales. Il s'agit par exemple des opérateurs publics de services numériques, des centres de gestion départementaux, des syndicats mixtes en charge du numérique. Seules les structures publiques, associatives ou les groupements d'intérêt public pourront être subventionnés.

Quand et comment candidater ?

Le dépôt des projets se fait via la plateforme des démarches simplifiées <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/france-relance-projets-mutualises> à partir du **31 mars 2022 et avant la date de clôture envisagée prévue le 30 juin 2022.**

Plus d'informations :

- Télécharger le cahier des charges de l'appel à projet : https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2022/03/dispositif_licences_mutualisees.pdf
- Pour toutes questions sur ce dispositif et pour vous aider à préparer votre projet, vous pouvez contacter le délégué ANSSI en Auvergne-Rhône-Alpes : Mathieu DELAPLACE - auvergne-rhone-alpes@ssi.gouv.fr

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr



@Prefet07

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX

